



Albi, le 17 janvier 2014

## **La préfète communique :**

### **ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014 OUVERTURE DE LA LIGNE TELEPHONIQUE DE PRISE DE RDV POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES**

#### **Un accueil des candidats pour les dépôts de candidature par arrondissement :**

Les déclarations de candidature devront être déposées :

- à la préfecture du Tarn, place de la préfecture, salle Pompidou pour les communes de l'arrondissement d'Albi,
- à la sous-préfecture de Castres, 26 rue Camille Rabaud, pour les communes de l'arrondissement de Castres,

**du jeudi 6 février au jeudi 6 mars 2014 à 18 heures, pour le premier tour de scrutin et les 24 et 25 mars 2014 pour le second tour.**

Les services recevront les candidatures sur rendez-vous, pris par téléphone, **à compter du lundi 27 janvier 2014 :**

pour l'arrondissement d'Albi : n° de téléphone : 05 63 45 62 37

pour l'arrondissement de Castres : n° de téléphone : 05 63 71 54 89

**1<sup>er</sup> tour :** du jeudi 6 février au mercredi 5 mars 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

les samedi 8, 15 et 22 février et 1<sup>er</sup> mars de 9h à 12h et le jeudi 6 mars de 9h à 12h et de 13h30 à **18h dernier délai.**

**2<sup>ème</sup> tour :** le lundi 24 mars et le mardi 25 mars 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à **18h dernier délai.**

#### **Obligation de dépôt des déclarations de candidature :**

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

**Pour le premier tour de scrutin**, une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats, quelle que soit la population de la commune.

**En cas de second tour de scrutin :**

*a – pour les communes de moins de 1000 habitants :*

Les candidats non élus au premier tour n'ont pas à déclarer leur candidature. Ils sont automatiquement candidats au second tour.

Les personnes non candidates au premier tour ne peuvent pas se présenter au second tour, sauf dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

*b – pour les communes de 1000 habitants et plus :*

Une déclaration de candidature est obligatoire pour le second tour

**L'information des électeurs et des candidats :**

Tous les documents sont mis à disposition des **électeurs** et des **candidats** en mairie et sur le **site internet de la préfecture** ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr) / rubrique [Démarches administratives](#) > [Vos autres démarches administratives](#) > [Particuliers](#) > [Elections](#) > [Elections politiques](#) > [Elections Municipales 2014](#) ) :

- **Les mémentos** du candidat par mode de scrutin contenant toutes les informations utiles pour ces élections ;
- **Les formulaires** utiles pour l'inscription (déclaration de candidature, mandataire de liste, mandataire financier, ressortissant européen) ;
- **Trois dépliants** d'information à l'usage des électeurs et à l'usage des candidats.

**Contacts Presse :**

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 – [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)  
Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87 / 06 73 69 55 68 - [stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr](mailto:stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>